



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	23 janvier 2017	Séance du : 1 ^{er} février 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le premier février à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes</u> : 36	
Présents : 28	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Jean COSTES (Salasc) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez),

Absents : Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Objet : Office de tourisme du Clermontais – Mise en place d'une solution partagée de e-commercialisation de l'offre d'Activités de Loisirs du Département de L'Hérault – Convention de partenariat.

Monsieur COSTE informe les membres du Conseil communautaire que la société PARTNER TALENT a conçu une plateforme de réservation et de vente en ligne de prestations. Son nom est AwoO.

Il précise que cette Plateforme de réservation a notamment pour objectifs de permettre :

- La mise en marché des offres d'activités culturelles, sportives et de loisirs de l'ensemble du territoire national, en s'appuyant sur une démarche collective de valorisation de l'offre,
- La mise en marché des produits agro-alimentaires, viticoles, et des produits dérivés qui contribuent à forger l'image de la destination touristique et qui, à ce titre, peuvent être rattachés à la plateforme,
- La diffusion et la vente multicanaux de ces offres,
- La mutualisation de la promotion de l'activité,
- La gestion globale de l'ensemble des relations commerciales dans les territoires touristiques, par le biais d'une plateforme de e-commerce unique.

L'Agence départementale du tourisme « Hérault Tourisme » (ADT) met en œuvre la politique touristique définie par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Dans le cadre de la mission qui lui est dévolue, l'ADT de l'Hérault souhaite structurer l'offre des activités culturelles, sportives et de loisirs, et mettre en place un outil partenarial offrant une lisibilité optimale de l'offre sur internet, grâce à une plateforme de réservation unique.

L'ADT de l'Hérault souhaite également que la relation entre les prestataires touristiques et le client, consommateur final, soit simplifiée et sécurisée.

Dans ce cadre, l'ADT de l'Hérault a souhaité contractualiser avec la société PARTNER TALENT pour que l'ensemble des prestataires touristiques héraultais disposent d'un droit d'accès universel et imprescriptible à la plateforme de réservation en ligne AwoO, proposée par PARTNER TALENT.

A cette fin, l'ADT de l'Hérault et la société PARTNER TALENT ont conclu un accord cadre portant sur la mise à disposition et la mise en service de la plateforme AwoO.

Le projet de convention de partenariat joint en pièce annexe a pour objet de définir, les règles régissant les relations entre l'ADT de l'Hérault et la Communauté de communes, et les engagements de chacune des parties, dans la mise à disposition et la mise en service de la plateforme AwoO aux producteurs (prestataires touristiques) et distributeurs relevant du champs d'intervention territorial ou thématique de la Communauté de communes.

Chaque office de tourisme s'affranchit néanmoins des 240,-€ TTC pour une année d'abonnement au logiciel en ligne et prendra une commission de 0 % pour les ventes de produits de ses partenaires la première année, 1 % la seconde année et 2 % ensuite.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de communes du Clermontais et l'ADT de L'Hérault, telle que présentée en pièces annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20170202-2017-02-01-14-DE
Date de télétransmission : 03/02/2017
Date de réception préfecture : 03/02/2017